



CENTRE SOCIAL LA CASCADE

MARCHÉ DE NOËL

« Le carrousel enchanté »

Samedi 9 décembre 2023

de 11h00 à 19h00

Place Hector Berlioz à Claix

RÈGLEMENT

Le marché de Noël est réservé essentiellement à des "créateurs" amateurs clairois qui peuvent certifier sur l'honneur qu'ils n'ont pas participé à plus de deux marchés de Noël, brocantes, vide-greniers durant l'année 2023.

Les associations caritatives et/ou à caractère social de Claix vendant des objets d'artisanat sont acceptées.

Les objets exposés et vendus doivent avoir un rapport avec la fête de Noël (décorations, cadeaux, friandises...). Les stands composés uniquement de peintures ou de tableaux restent limités. Il s'agit bien d'artisanat, toute revente d'objets achetés est interdite. Lors de l'inscription, une présentation du contenu de votre stand et des objets exposés sera demandée sous forme de photos.

Le principe du marché de Noël de Claix est le suivant : les exposants proposent des prix attractifs et modérés entre 1 et 30 euros afin que tous petits et grands puissent faire leurs achats de Noël. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à l'accueil du centre social du 16 août au 8 octobre 2023.

Des créateurs amateurs d'autres communes environnantes pourront être acceptés selon les places disponibles.

Le dossier d'inscription est disponible en ligne

Pour qu'une inscription soit prise en compte, les imprimés ci-joints devront être obligatoirement remplis et signés. Les documents demandés devront être joints à la fiche d'inscription. Si la personne s'est inscrite l'année précédente elle fournira les photos de ses nouvelles créations. Par contre, la carte d'identité ainsi que l'attestation d'assurance



**CENTRE SOCIAL
LA CASCADE**

responsabilité civile sont demandées à nouveau.

Une commission de sélection se tiendra le lundi 9 octobre. Le centre social, dans une volonté de maintenir une certaine diversité, pourra être amené à refuser certains exposants si les objets exposés sont déjà très largement représentés et si le nombre de dossiers est supérieur au nombre de stands. Plusieurs critères permettront la sélection des dossiers. Seules les personnes **non retenues** seront prévenues par mail.

Les autres exposants sont attendus à la première réunion de préparation le lundi 16 octobre à 19h30, au centre social La Cascade.

Les articles des exposants ne sont pas couverts par l'assurance du CCAS, lequel décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel le jour même du marché.

FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

La mise à disposition du stand est gratuite. La place accordée correspond à un stand barnum de 3m sur 3m ; une table de 2 mètres et un banc seront fournis. Si l'exposant veut un nombre plus important de tables, il devra les apporter lui-même. D'autre part, il est demandé aux exposants d'installer tables et bancs dans leur stand. Aucune chaise ne sera fournie.

Les emplacements seront attribués en concertation avec l'équipe référente. Le jour du marché, les exposants sont attendus à 8h30 pour la décoration du marché. Ils pourront décharger leur voiture et déposer leur matériel dans un stand puis garer leur voiture sur les parkings alentour.

Les exposants s'installeront dans leur stand lorsque la décoration collective du marché de Noël sera finalisée. Le soir, les véhicules personnels ne pourront être avancés jusqu'au stands qu'après la fin du marché à partir de 19h.

L'ouverture du marché se fera dès 11h00.

En contrepartie de cet emplacement, l'exposant s'engage à :

- **Participer aux ateliers qui auront lieu les lundis 16 octobre, 6 et 27 novembre au centre social La Cascade à 19h30** afin de concevoir et préparer la décoration du Marché ; ainsi qu'à la réunion de bilan lundi 15 janvier 2024.
- Décorer lui-même son stand, l'éclairer (guirlandes, sources lumineuses diverses, leds mais pas d'halogène. Prévoir des rallonges sans enrouleur qui crée une surchauffe électrique).
- **Ne pas quitter le marché avant la fin, c'est à dire 19h00 par respect pour les autres exposants et afin de ranger collectivement les décorations**
- Ranger son stand une fois que les décorations collectives ont été enlevées

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à Claix, le

Signature :

